

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
Réunion du 12 juin 2024

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Karine GOYENECHÉ, René LANDES Nathalie PERDRIX Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absents excusés : Gilbert CHABOT donne pouvoir à Karine GOYENECHÉ, Mickaël CLEMENT, Anne-Hélène DESBOIS, Christelle LAMBERET donne pouvoir à Gérard BREVET Christian FEVRE donne pouvoir à Jean-Luc CHEVALLIER, Véronique MAIGRE ROLLAND donne pouvoir à Nathalie PERDRIX.

Secrétaire de séance : Gérard BREVET

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du procès-verbal et du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2024

-Délibérations :

1/ Aménagement du cœur de village : choix des entreprises :

2/ Modification du tableau des emplois :

3/ Démission du premier adjoint

-Questions diverses :

-Tour de l'Ain

-Recours gracieux de l'association Sauvegarde de Chambod

 Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 13 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

-DELIBERATIONS :

1/Aménagement du cœur de village : choix des entreprises :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, au cours de ses précédentes réunions, a décidé d'engager une opération visant à aménager la place de la mairie. Le montant prévisionnel total des travaux s'établissait à 357 542.50 € HT.

Il rappelle également la délibération du conseil municipal en date du 17 janvier 2024 approuvant la convention de groupement de commandes entre la commune et la SEMCODA pour la réalisation de leurs projets d'aménagement respectifs.

La commission d'attribution des offres du projet de lotissement de SEMCODA et du projet d'aménagement du cœur de village par la commune s'est tenue le 23 mai dernier.

Le nombre de plis reçus est de cinq. Trois offres pour les VRD et deux offres pour les espaces verts.

Monsieur le Maire rappelle que les motifs du choix de l'offre retenue est l'offre mieux-disante.

L'analyse des candidatures, au regard des informations fournies par les entreprises et des critères retenus par la Commune et SEMCODA, permet de mettre en évidence l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot :

Pour le lot n°010 - VRD - Estimation HT : 255 044.50€

N° Dépôt	Nom et adresse du candidat	Montant offre HT	Observations
1	SOCATRA TP ZAC ECOSPHERE INNOVATION 308 RUE DE LA BATIE 01160 PONT D'AIN	248 770.78 €	Part Mairie : 229 770.78 En options PSE 1 Mairie Lot 010 : 19 000 €
2	FONTENAT T.P 4 Rue Largillière 01000 BOURG-EN-BRESSE	302 675.40 €	Part Mairie : 275 850.40 En options PSE 1 Mairie Lot 010 : 26 825 €
4	DANNENMULLER ENTREPRISE GENERALE TRAVAUX PUBLICS 50 chemin des Essards 01310 POLLIAT	277 080.20 €	Part Mairie : 255 982.70 En options PSE 1 Mairie Lot 010 : 21 097.50 €

Pour le lot n°690 - Espaces verts - Estimation HT : 89 998 €

N° Dépôt	Nom et adresse du candidat	Montant offre HT	Observations
3	BALLAND 813 Avenue Léon Blum 01500 AMBÉRIEU-EN-BUGEY	59 850.50 €	Part Mairie : 59 850.50
5	FALABELLA 50 ALL DES TILLEULS 01150 SAINT-VULBAS	69 299.55 €	Part Mairie : 69 299.55

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les offres proposées pour le projet d'aménagement de la place de la mairie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise SOCATRA TP pour un montant de 248 770.78€ et celle de l'entreprise BALLAND pour un montant de 59 850.50€ et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et documents relatifs aux marchés en question.

Monsieur le Maire présente les subventions accordées pour ce projet, Le département a attribué 72 255€, la Région 55 000€, l'Etat 71 508€ et GBA dans le cadre du PET2 81 536€. (Ces subventions sont allouées sur une base de 357 542€ de travaux).

2/ Modification du tableau des emplois :

En raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à la saison estivale, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir créer un emploi supplémentaire d'adjoint technique à temps non complet de 17 heures hebdomadaires pour réaliser des travaux d'entretien des espaces verts communaux.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

Le Maire explique qu'une personne de la commune a candidaté pour ce poste. Un entretien est prévu le samedi 15 juin pour confirmer la période d'emploi (du 1^{er} juillet au 31 juillet 2024) ainsi que les horaires.

3/ Démission du premier adjoint :

Monsieur le Maire informe de la démission de Christian FEVRE de ses fonctions de 1^{er} adjoint. Sa démission prend effet le 28 mai 2024. Il conserve son mandat de conseiller municipal.

4/Transfert du bail et du contrat de fortagage avec l'entreprise FONTENAT GRANULATS VICAT FGV:

Monsieur le Maire demande que cette délibération ne figurant pas à l'ordre du jour du conseil soit rajoutée. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

Monsieur le Maire présente la demande formulée par Monsieur FONTENAT de transférer le bail de location du 19 avril 1996 pour les parcelles A 891, A 867, A 865 au lieu-dit « Les Chaintres » sur lesquelles sont installés le traitement des matériaux et le stockage ainsi que le contrat de fortagage signé le 19 octobre 2020 pour l'exploitation de la carrière « sur la Chair » appartenant à la commune à la nouvelle société créée le 29 avril 2024 : FONTENAT GRANULATS VICAT FGV.

Les élus décident ne pas se prononcer sur ce dossier et demandent à rencontrer Monsieur FONTENAT pour discuter des conditions de ce transfert de bail et de contrat de fortagage.

La décision est donc ajournée et reportée au prochain conseil municipal fixé mercredi 26 mai à 20 heures.

-Questions diverses :

-Tour de l'Ain

Le maire explique avoir été convié en dernière minute à la réunion de présentation du parcours du tour de l'Ain à la demande de Alexis MORAND président du SMAE qui était empêché.

A sa grande surprise, il a découvert que l'arrivée du tour de l'Ain était prévue à Chambod Cerdon Vallée de l'Ain le 15 juillet.

Il a interpellé les organisateurs pour leur préciser que le site de Chambod est située sur la commune de Hautecourt-Romanèche et qu'il n'a pas sollicité cette arrivée du Tour de l'Ain. Il n'a donc pas donné son accord pour valider la participation financière de la commune.

Les organisateurs se sont rendus sur le site, les parking P1 sera réquisitionné par les bus des coureurs et les voitures suiveuses et le parking P2 pour les caravanes publicitaires.

Aucun stationnement n'est prévu pour le public.

La commune aura la charge du stationnement du public, il est prévu de faire stationner les véhicules sur la route du Port depuis Challes. Il sera interdit d'opérer un demi-tour sur cette route, les départs après la course se feront par Merloz et l'Allement. Le Maire sollicite des signaleurs bénévoles pour les besoins de sécurisation des accès aux voies.

Pour l'instant aucune demande de participation financière n'a été adressée à la mairie, toutefois René LANDES demande que dans ce cas, celle-ci soit soumise à l'avis du conseil municipal.

Jean-Luc CHEVALLIER pose la question du nettoyage des bords de route après le passage du Tour.

-Recours gracieux de l'association Sauvegarde de Chambod

L'association Sauvegarde de Chambod a déposé un recours gracieux auprès du maire concernant l'implantation d'un bungalow à usage de point de location de bateaux électriques sur le site de Chambod entre le ponton et le snack Le Carbet.

L'association dénonce :

- l'absence d'affichage sur le site de l'autorisation délivrée par le Maire le 29 mars 2024,
- l'absence de bardage bois comme l'impose le règlement du PLU et le non-respect de la distance d'implantation de 6 mètres avec la rivière comme indiquée dans la déclaration préalable de travaux déposée par le demandeur,
- l'implantation du bungalow dans la zone N du PLU et non UL2 comme énoncé dans l'autorisation accordée.

De plus l'association dénonce la présence inesthétique de cette construction qui fait écran à la vue sur la rivière et demande son déplacement à l'entrée Nord du parking de façon à ne pas affecter l'unique espace vert préservé de toute construction du site de Chambod, comme il l'avait été décidé lors de la réhabilitation de l'île Chambod en 2019.

René LANDES explique que l'association ne souhaite pas mettre en péril l'activité de location de bateaux pour cette saison, mais qu'elle souhaite obtenir un engagement formel que ce déplacement sera effectué dès la fin de la saison.

René LANDES souligne également que la construction a été édifiée tout de suite après son autorisation avec raccordement électrique et assainissement individuel. Il rappelle que l'accord délivré doit être affiché sur le terrain durant 2 mois pour permettre à un tiers de contester sa légalité.

Monsieur le Maire répond qu'il s'est rendu sur le site et qu'il a constaté que l'accord d'urbanisme est déposé sur le bungalow. Il a également rencontré le demandeur qui s'est engagé à réaliser le bardage

Monsieur le Maire explique que ce recours gracieux a été transmis au pôle instructeur des demandes d'autorisation d'urbanisme de GBA. Ce dernier a reconnu que le bungalow est implanté en zone N et non UL2 du PLU.

L'article N1 du PLU énonce que dans le secteur N sont interdits : « les activités artisanales, commerciales et de bureau à l'exception du secteur Nh. ».

L'autorisation délivrée étant entachée d'irrégularité, le maire a donc transmis au pétitionnaire un courrier de procédure contradictoire de la décision de non-opposition à la DP délivrée le 29 mars. Le pétitionnaire est invité à faire connaître ses observations par écrit. Sans réponse de sa part, le retrait de l'accord sera alors prononcé.

-SIVOS :

Anne-Hélène DESBOIS a sollicité son remplacement au conseil syndical du SIVOS.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de cette décision et décide qu'elle sera remplacée par Marc ROCHET.

-InterCCAS :

La journée de découverte de l'aviron pour les CM2 et les collégiens a été annulée compte tenu de la météo et du manque de participation.

-Remise des cadeaux aux CM2 :

Les élèves de CM2 et leur famille sont conviés le vendredi 28 juin à 18h30 à la salle des fêtes de Hautecourt.

-Terrain de football :

Les responsables de l'ASHR foot ont sollicité une rencontre avec les élus.

M. le Maire et Carine BESANÇON les ont rencontrés mercredi 5 juin en mairie.

Ces derniers ont évoqué la nécessité de faire un décompactage du terrain car certaines zones se tassent et l'infiltration de l'eau devient ainsi impossible.

M. le Maire présente aux élus les devis transmis pour réaliser cette opération de décompactage du terrain et l'approvisionnement de sable.

Le total s'élève à 4327€ HT, soit 5192€ TTC.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer les devis.

Le club ASHR prend à sa charge le transport du sable.

-Le chœur des Colporteurs donne une représentation gratuite dimanche 23 juin à 17 heures à la Fontaine de Challes, repli à la salle des fêtes de Romanèche en cas de mauvais temps.

-Réunions publiques d'informations sur le moustique tigre :

2 réunions ont été organisées, animées par Jean-Luc CHEVALLIER, une à la salle du conseil municipal et une à la salle des fêtes de Romanèche.

Elles ont réuni une trentaine de personnes.

Une liste de personnes référentes dans les quartiers sera mise en place pour continuer à poursuivre la communication sur ce sujet, repérer les zones potentielles de multiplication des larves et mettre en place des moyens de lutte. Jean-Luc CHEVALLIER indique qu'un traitement insecticide sera nécessaire.

-Sécurité :

Jean-Luc CHEVALLIER signale la dangerosité du chemin des Epinettes emprunté par les enfants se rendant à l'école. Certaines zones sont étroites du fait des haies débordant sur la chaussée et la vitesse de certains véhicules n'y est parfois pas adaptée.

Carine BESANÇON souligne que c'est également le cas dans certains secteurs de Romanèche et demande qu'une réflexion globale sur l'ensemble du village soit menée.

Un groupe de travail sera donc constitué.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise INFRATECH communiquera très prochainement le projet d'aménagement de la traversée de Challes.

-Voirie :

René LANDES demande si Gérard BREVET a prévu de réunir la commission voirie.

Gérard BREVET lui répond que seuls sont prévus cette année la mise en œuvre de point à temps et d'enrobés à froid et d'un devis auprès de l'entreprise Signature a été demandé pour du marquage au sol.

-chats errants : le conseil municipal donne son accord pour une nouvelle campagne de capture des chats errants à Merloz, chemin de l'Avidon et à Romanèche où de nombreux habitants se plaignent des nuisances occasionnées. Une habitante de la commune s'est d'ailleurs portée volontaire pour procéder à leurs captures. Ils seront ensuite stérilisés et relâchés au même endroit. L'objectif de cette opération est de limiter leur prolifération.

-Elections législatives : elles auront lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 à la salle du conseil municipal.

DECLARATION PREALABLE

PAGE Natasha, 1181 route des villages

COQUARD Clémence, 391 route du Belvédère

SOCIETE FUNF, 700 chemin de la Rivière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le Maire,
Marc ROCHET




